



Les avantages de l'Assurance bail

- **Prime et prestation garanties** pour la durée de votre contrat
- **Prestations non imposables** advenant une invalidité ou un décès

POUR COUVRIR UNE INVALIDITÉ

- Choix du montant pour le versement mensuel jusqu'à un maximum de 1 000 \$⁵
- Aucune preuve de revenu demandée
- Jusqu'à 2 ans de prestations
- Prestation non intégrée lors de la réclamation. Elle ne tient pas compte d'autres prestations à recevoir, le cas échéant

POUR COUVRIR UN DÉCÈS

- Une assurance vie temporaire procurant un revenu mensuel fixe à vos bénéficiaires (choix de 15, 20 ou 25 ans)
- La possibilité de transformer votre assurance vie temporaire en assurance vie permanente, selon l'évolution de votre situation
- L'Avantage successoral inclus⁶

À TOUS CES AVANTAGES, S'AJOUTENT CES POSSIBILITÉS

- L'avenant de **maladies graves** (25 maladies)
- L'avenant de **fracture accidentelle**
- L'avenant d'**exonération des primes** en cas d'invalidité ou de décès⁷
- L'avenant d'**assurance vie pour enfants**
- L'avenant de **maladies graves pour enfants**



Valoriser l'essentiel

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

lacapitale.com

Assurance bail

Assurance vie pour protéger votre capacité de payer votre loyer



5. Maximum de 1 000 \$ par mois. Dans le cas d'une assurance vie conjointe, 1 000 \$ par mois pour les deux conjoints.
 6. Offert dans la province de Québec seulement. L'Avantage successoral prévoit le remboursement d'honoraires et de frais juridiques pouvant atteindre 1 000 \$ (certaines conditions et restrictions s'appliquent) pour la durée du contrat. S'ils sont liés à la liquidation de la succession de l'assuré, à la vérification de son testament ou liés à un régime de protection du majeur pour l'assuré ou à son mandat en cas d'incapacité.
 7. Non offert si plus d'un preneur.

Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu de la protection. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. ou par La Capitale assureur de l'administration publique inc.





L'Assurance bail

Un revenu mensuel fixe qui préserve votre qualité de vie

Tous les propriétaires savent qu'ils peuvent assurer leur hypothèque. Mais saviez-vous qu'à titre de locataire vous pouvez protéger votre capacité de payer votre loyer et les frais fixes qui s'y rattachent **advenant une invalidité ou un décès** ? L'Assurance bail est un élément de planification financière important vous garantissant un revenu mensuel fixe qui assure le paiement de votre loyer. Elle préserve votre qualité de vie ainsi que celle de votre famille.

Que ce soit pour une courte ou une longue période, sur présentation de votre bail signé¹, votre capacité de payer un loyer peut désormais être protégée.

1. Sur présentation du bail sur lequel paraît le nom de la ou des personnes assurées.

Une gestion simplifiée du montant de l'assurance et un revenu mensuel garanti

Comme les prestations mensuelles prévues remplacent une partie du revenu de la personne assurée en cas d'invalidité ou de décès, l'Assurance bail La Capitale :

- permet de respecter vos engagements financiers ainsi que de préserver le niveau de vie actuel et la stabilité de la cellule familiale;
- empêche la dilapidation des fonds ou le risque d'épuiser les économies avant terme;
- facilite le suivi budgétaire familial et rend possible la planification à moyen et long terme.

Grâce à l'Assurance bail La Capitale, vous profitez d'une protection complète qui vous évite bien des tracas financiers. Vous et votre famille êtes paisiblement à l'abri des événements imprévus qui risquent de compromettre votre sécurité financière, votre qualité de vie et la stabilité de votre vie familiale.

Une solution financière accessible, abordable et garantie

EXEMPLES DE PRIMES D'ASSURANCE BAIL LA CAPITALE²

Ces exemples sont basées sur la valeur moyenne des loyers au Québec, soit 604 \$ par mois (741 \$ au Canada).

Clients	Simon et Julie	Véronique	Michel
Situation	Couple	Monoparentale	Célibataire
Âge	28	35	45
Loyer	600 \$	800 \$	900 \$
Prime mensuelle couvrant l'invalidité et le décès	32,02 \$ ³ (pour les 2)	38,54 \$ ³	50,65 \$ ⁴

2. Ces illustrations ne sont qu'à titre indicatif. Les taux de primes peuvent varier en tout temps sans préavis. Consultez un de nos conseillers afin d'obtenir une illustration personnalisée vous précisant les primes et protections applicables à votre situation.
3. Prime établie en fonction d'une rente d'invalidité couvrant le montant du loyer pour deux ans (50 % du montant du loyer dans le cas d'un couple) et d'une prestation de décès à versements mensuels.
4. Prime établie en fonction d'une rente d'invalidité couvrant le montant du loyer pour deux ans et d'une prestation de décès forfaitaire.

